REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20200611-2020_051-DE
Reçu le 15/06/2020
Publié le 15/06/2020

« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 11 juin 2020

L'an deux mille vingt le onze du mois de juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 5 juin 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 18
M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Béatrice CLARY, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme LE TOUMELIN Virginie, Mme Nelly MARY, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Frédéric GAILLAND

Etaient absents et représentés : M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. GUEYDAN Jean-Marie

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

DESIGNATION DU DELEGUE AU SICTIAM

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée que par délibération n° 20172112-0106 en date du 21 Décembre 2017, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a adhéré au SICTIAM. Ce syndicat intervient sur des compétences ayant attrait au numérique et à l'informatisation. Il assure notamment la maintenance des logiciels métiers pour la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-7, L 5212-6 et L 5212-7,
Vu la délibération n°02-2020 du 18 février 2020 du Comité syndicat du Sictiam prévoyant les modalités d'élection des collèges composant le comité syndical en application des articles 8.1.2 et 19 des statuts ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Jean-Yves GARNIER se porte candidat titulaire et Rémy GONSOLIN se porte candidat suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

ARTICLE 1. Nommer le délégué titulaire et le délégué suppléant auprès du Comité Syndical du SICTIAM comme suit:

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Yves GARNIER	M. Rémy GONSOLIN

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2020
Affiché ou publié le : 12 JUIN 2020

Ainsi fait et délibéré le 11 juin 2020

Pour copie conforme
Le Maire
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)